

CDC Développement Solidaire

**Rapport des Commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-Sur-Seine Cedex

MAZARS
61 rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

Aux Adhérents
CDC Développement Solidaire
56, rue de Lille
75007 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Adhérents, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CDC Développement Solidaire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications du rapport du Trésorier et des autres documents adressés aux Adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et Paris La Défense, le 28 mai 2019

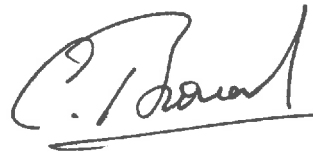
Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Cyrille Dietz

MAZARS



Cyrille Brouard

CDC DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE

Fonds propres : 128.890 €

Siège Social : 56 rue de Lille 75007 Paris

Comptes annuels
Exercice clos le 31.12.2018

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018
(en euros)

ACTIF	2018	2017
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	0	0
Immobilisations	0	0
ACTIF CIRCULANT		
Créances	68 732	70 883
Valeurs mobilières de placement	2 195,78	2 202
Banque Caisse des Dépôts - Compte courant	89 765	104 937
Banque Caisse des Dépôts - Compte Népal	16 002	16 002
Banque Caisse d'Epargne - Compte courant	6 868	5 368
Banque Caisse d'Epargne - CLS Associatif	1 168,03	37 412
Banque Caisse d'Epargne - Livret A	27 733,36	11 121
Banque Caisse d'Epargne - Placements	100 000,00	100 000
Caisse	0	0
Disponibilités	243 732	277 042
Charges constatées d'avance	0	0
TOTAL	312 464	347 924

PASSIF	2018	2017
Fonds associatifs	188 397	188 397
Réserve pour le financement de projets	0	43 935
Réserve Tourisme Solidaire	2 975	4 550
Report à nouveau	-11 832	0
Résultat	-50 650	-57 342
Fonds propres	128 890	179 539
PASSIF CIRCULANT		
Dettes	34 392	33 102
Projets à financer	132 995	119 280
Projets à financer - Népal	16 002	16 002
Dettes diverses	186	0
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL	312 464	347 924

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2018
(en euros)

COMPTE DE RESULTAT	2018	2017
Cotisations et dons	34 802	37 084
Contribution groupe CDC	25 000	25 000
Suvention de fonctionnement	135 800	99 134
Dons Népal	0	0
Contribution exceptionnelles groupe CDC opératio Népal	0	0
Contributions spectacles	80 595	64 935
Mircrodons	4 373	4 505
Ventes diverses	11 789	23 637
Sous-total produits	292 359	254 295
Achats de marchandises	3 169	5 448
Achats de fournitures de bureau	408	512
Mise à jour de logiciel Ciel	174	158
Charges de personnel MAD	135 800	99 134
Financements projets accordés	226 400	214 150
Financement opération Népal	0	0
Frais de déplacement	0	0
Autres frais externes	2 884	2 118
Sous-total charges	368 835	321 521
Résultat d'exploitation	-76 476	-67 225
Revenus des valeurs mobilières de placement et livret A	1 877	2 247
Résultat financier	1 877	2 247
Produits exceptionnels	23 949	7 636
Charges exceptionnelles	0	0
Résultat exceptionnel	23 949	7 636
Résultat net	-50 650	-57 342

ANNEXE

Au bilan, arrêté à la date du 31 décembre 2018, dont le total est de 312 464,18 euros et au compte de résultat recouvrant la période de douze mois du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, présenté sous forme de liste et dégageant une perte de – 50 649,80 euros.

Les notes qui suivent font partie intégrante des comptes présentés.

I. Règles et méthodes comptables

L'Association CDC Développement Solidaire enregistre ses opérations comptables et prépare ses états financiers en EUROS, conformément aux principes comptables en vigueur en France.

Les conventions générales comptables ont pu être appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'une période à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ainsi qu'aux spécificités comptables des associations, fondations et fonds de dotation prévues par le règlement du CRC 99-01 du 16 février 1999.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

II. Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat

1 - Contributions en nature

L'Association bénéficie d'un soutien très important de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce soutien a fait l'objet d'une convention formelle en date du 12 juin 2018 pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018. Elle prendra fin suite à la remise par CDC Développement Solidaire à la Caisse des Dépôts de son rapport financier, de ses comptes annuels, et de son programme prévisionnel pour l'année 2018 faisant apparaître notamment la liste des projets retenus par l'assemblée générale. Ces documents doivent être communiqués dans un délai maximal de six mois après la clôture de l'exercice et la convention devra alors être renouvelée.

La Caisse des Dépôts met notamment à disposition en 2018, sans contrepartie, un local permanent et des salles de réunion en tant que de besoin, au 56, rue de Lille à Paris 7^{ème} arrondissement ; ainsi que du matériel informatique et du mobilier. De ce fait, aucune immobilisation n'apparaît à l'actif du bilan. Il en résulte aussi l'absence de charge locative et logistique. La Caisse des Dépôts facilite par ailleurs les opérations de collecte de dons.

Conformément à la convention signée en 2018, la mise à disposition de la déléguée générale est facturée à l'Association trimestriellement. Une apprentie en contrat d'apprentissage avec la Caisse des Dépôts a la possibilité d'effectuer une partie de sa formation au sein de l'Association. Les frais engendrés par cet accord sont couverts en totalité par une subvention de fonctionnement en 2018 d'un montant de 135.800 euros. Une trentaine de bénévoles continue par ailleurs à prêter gracieusement leurs concours. En conséquence, il n'y a pas de charge de personnel, ni d'intervenant extérieur (commissaires aux comptes mis à part).

D'une façon générale, les charges de fonctionnement sont réduites à leur strict minimum.

2 - Stocks

Il n'existe pas de stocks au 31 décembre 2018. Les ventes de marchandises dans le cadre de manifestations de bienfaisance organisées par l'Association sont occasionnelles. Les ventes 2018 concernaient la vente de produits issus du commerce équitable et une opération Noël Solidaire menée à l'occasion du repas de Noël servi dans tous les restaurants de l'AGR.

3 - Créances

Les créances sont constituées par la subvention de fonctionnement de la Caisse des Dépôts pour la 4^{ème} trimestre 2018, la contribution à recevoir de la Caisse des Dépôts au titre de l'année 2018, par des adhésions de fin d'année non encaissées, par des dons liés aux partenariats de mécénats et par le virement à recevoir de l'AGR dans le cadre du partenariat du repas de Noël.

Les contributions de la Caisse des Dépôts enregistrées en créances sont les suivantes :

- La contribution relative au doublement des adhésions et dons reçus par l'Association sur l'exercice. Cette contribution est donc égale aux cotisations et dons versés par les personnes physiques liées au groupe CDC qui soutiennent l'Association dans la limite d'un plafond de 25 000 euros. En 2018, ce plafond a été atteint.

NB : la cotisation de référence est de 35 euros ; il y a 257 adhérents et donateurs en 2018.

- La contribution relative à la subvention de fonctionnement définie dans la convention signée en 2018 entre les deux parties venant couvrir les frais de personnel mis à disposition au titre de l'exercice 2018, à savoir 135.800 euros.

4 - Valeurs mobilières de placement et Livret A

Les valeurs mobilières de placement sont constituées exclusivement de SICAV. Celles-ci sont évaluées à leur valeur liquidative au 31 décembre 2018.

Les placements se présentent ainsi :

	Valeur liquidative au 31.12.18
Ecureuil Expansion R FCP 3DEC	2 195,78 €
Caisse d'Epargne – Livret A	27 733,36 €
Caisse d'Epargne – Placements	100 000,00 €
Caisse d'Epargne - CLS associatif	1 168,03 €
Total	131 097,17 €

5 – Capitaux propres : fonds propres associatifs et réserves

Les fonds associatifs sont constitués par les résultats des exercices antérieurs reportés à nouveau.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 7 juin 2018, la perte 2017 de 57.342 € a été affectée pour 13.407 € en compte de report à nouveau et pour 43.935 € en diminution de la Réserve pour le financement de projets. Cette dernière est donc passée de 43.935 € au 31 décembre 2017 à un solde nul au 31 décembre 2018.

La réserve pour financement du tourisme solidaire de 2.975 € correspond aux dons versés par des voyageurs au profit d'ONG dans le cadre d'un voyage organisé en 2018 en Equateur et au doublement par CDC Développement Solidaire de ces dons.

6 - Les Dettes

Les dettes sont principalement représentées par les engagements fermes, décidés par l'Assemblée Générale de l'Association en 2018, vis-à-vis des associations humanitaires françaises assurant la réalisation de projets au profit des populations les plus démunies dans les pays en voie de développement. Les montants figurant au passif correspondent donc à l'engagement qui a été pris vis-à-vis de ces associations, déduction faite des versements opérés avant la clôture.

- Projets 2015 :

Projets 2015	Financements accordés en 2015	Solde 31.12.2017	Solde 31.12.2018
Burkina Faso n°2	15 000 €	1 500 €	0 €
Népal - Le Plan	N/A	16 002 €	16 002 €
Total	N/A	16 002 €	16 002 €

Au 31 décembre 2018, nous comptons 1 projet 2015 en cours et 1 projet 2015 terminé.

Les fonds collectés correspondant à l'opération Népal sont comptabilisés dans un compte dédié. En 2015, 83.302 euros avaient été collectés. Au 31 décembre 2018, 16.002 € n'ont pas encore été consommés.

- Projets 2016 :

Projets 2016	Financements accordés en 2016	Solde au 31.12.2017	Solde 31.12.2018
Cambodge	15 000 €	1 500 €	1 500 €
Cameroun n° 1	7 000 €	700 €	700 €
Pérou	14 700 €	1 470 €	1 470 €
Cameroun n°2	20 000 €	10 000 €	0 €
Burkina Faso n°2	20 000 €	2 000 €	0 €
Laos	10 000 €	1 000 €	0 €
Total	86 700 €	16 670 €	3 670 €

Au 31 décembre 2018, nous comptons 3 projets 2016 en cours et 3 projets 2016 terminés.

- Projets 2017 :

Projets 2017	Financements accordés en 2017	Solde au 31.12.2017	Solde 31.12.2018
Cambodge	16 000 €	8 000 €	0 €

Les Comores	15 000 €	1 500 €	1 500 €
Madagascar	20 000 €	10 000 €	0 €
Sénégal n°1	4 000 €	400 €	0 €
Togo	20 000 €	10 000 €	2 000 €
Sénégal n°2	5 000 €	500 €	0 €
Burkina Faso	14 000 €	7 000 €	1 400 €
Togo n°2	10 000 €	5 000 €	0 €
Sénégal n°3	7 000 €	700 €	0 €
Mali	15 000 €	7 500 €	1 500 €
Cameroun	15 000 €	7 500 €	1 500 €
Vietnam	15 000 €	7 500 €	7 500 €
Inde du sud	20 000 €	10 000 €	2 000 €
Népal	15 000 €	7 500 €	1 500 €
Haïti	20 000 €	10 000 €	10 000 €
Total	211 000 €	93 100 €	28 900 €

Au 31 décembre 2018, nous comptons 9 projets 2017 en cours et 6 projets 2017 terminés.

- Projets 2018 :

Projets 2018	Financements accordés en 2018	Solde au 31.12.2018
Laos	15 000 €	7 500 €
Burkina Faso n°1	10 000 €	5 000 €
Sri Lanka	15 000 €	1 500 €
Madagascar	10 000 €	5 000 €
Sénégal n°1	15 000 €	7 500 €
Niger	15 000 €	1 500 €
Togo	20 000 €	10 000 €
Cambodge	12 450 €	6 225 €
Mauritanie n°1	20 000 €	10 000 €
Mauritanie n°2	15 000 €	7 500 €
Burkina Faso n°2	17 500 €	8 750 €
Afghanistan	15 000 €	7 500 €
Sénégal n°2	20 000 €	10 000 €
Philippines	10 000 €	5 000 €
RD Congo	13 500 €	1 350 €
Total	223 450 €	94 325 €

- Tourisme Solidaire :

Les autres dettes sont relatives au « *Tourisme Solidaire* ». Chaque collaborateur qui participe à un voyage solidaire verse une contribution personnelle de 75 euros. L'Association s'engage à la compléter d'une somme équivalente dans la limite de la réserve spécifique dotée lors des Assemblées Générales et de l'enveloppe budgétaire votée par l'Assemblée Générale.

Au 31 décembre 2018, les versements des salariés et l'abondement de CDC Développement Solidaire restant à reverser aux associations représentent 6.100 €, dont :

- 3 150 € relatifs à l'exercice 2017. L'abondement de CDC Développement Solidaire de 1 575 euros a été déduit de la réserve pour tourisme solidaire ;

- 2 950 € relatifs à l'exercice 2018. L'abondement de CDC Développement Solidaire de 1 475 euros doit être validé à la prochaine assemblée générale pour pouvoir être déduit de la réserve pour Tourisme Solidaire.

7 - Le compte de résultat est présenté de façon détaillée.

Le respect du principe de séparation des exercices a été bien assuré en 2018, notamment par l'enregistrement des produits à recevoir (contribution CDC de 25.000 euros) et des charges à payer (soldes des programmes votés de 2010 à 2018).

Conformément à la convention conclue avec la CDC, le Mécénat reverse à CDC Développement solidaire la totalité des entrées aux spectacles réservés aux personnels de la Caisse des Dépôts dans plusieurs théâtres (une place à 10 euros).

Il ressort un résultat déficitaire de 50.649,80 euros.

8 – Régime fiscal

En tant qu'association sans but lucratif, d'intérêt général, à la gestion désintéressée et sans concurrence possible avec les entreprises du secteur marchand, CDC Développement Solidaire est exonérée de l'impôt sur les sociétés, de la TVA et la contribution économique territoriale. Elle délivre des reçus fiscaux à ses donateurs.